



Emetteur	Direction de la Communication et de l'Information
Date	6 février 2019
Objet :	Visite des travaux du pont de Châtillon-sur-Loire

## Le Loiret réalise les travaux de réhabilitation du pont de Châtillon-sur-Loire

Mardi 5 février 2019, le Président Marc Gaudet, accompagné des membres de la Commission des Bâtiments, des Routes, Canaux et Déplacements, ont visité les travaux de réhabilitation du pont de Châtillon-sur-Loire. Depuis le 19 novembre 2018, et jusqu'à l'été 2021, le Département du Loiret procède à la réparation lourde de l'ouvrage de franchissement de la Loire par la RD50 entre Châtillon-sur-Loire et Briare. Une passerelle dédiée aux piétons et cycles sera également créée pour répondre à l'enjeu touristique local en sécurisant la traversée de l'itinéraire Loire à Vélo. L'objectif est de faciliter, par la réhabilitation de l'ouvrage existant, la circulation routière, tout en contribuant au développement du Giennois. Le montant du projet s'élève à 21 M d'€ TTC.

Dans un premier temps, les travaux en cours consistent au renforcement des massifs d'ancrage. La mise en place d'un système de suspension provisoire sera ensuite réalisée, permettant la mise en sécurité de l'ouvrage à l'été 2019. Puis, les travaux de remplacement total du système de suspension seront réalisés jusqu'à mi 2020. Les réparations lourdes se poursuivront par la remise en peinture de l'ouvrage et des réparations ponctuelles du tablier existant et des maçonneries. Enfin, à partir de fin 2020 et jusqu'en 2021, les travaux d'aménagement de la passerelle pour piétons et cycles seront réalisés.

Au cours des travaux, la circulation sera maintenue sous alternat sur toute la longueur de l'ouvrage. Ponctuellement, certaines phases de travaux nécessiteront la fermeture de nuit de l'ouvrage. Le franchissement restera fermé à la circulation des poids lourds (>3,5t) pendant toute la durée des travaux. La circulation piétonne sera maintenue sur un trottoir.

Ces dispositions sont valables de jour comme de nuit, y compris les week-ends et les jours hors chantier. Des ralentissements sont à prévoir.

À partir de l'hiver 2019-2020 et la mise en place du système de suspension provisoire, le pont ne sera plus soumis aux fermetures liées aux températures inférieures à 0°C pour les véhicules légers.

Pour la sécurité de tous, le Département invite les usagers à respecter les restrictions de circulation et la limitation de vitesse aux abords des travaux.

Le Département du Loiret poursuit son action au service des usagers (Loirétains, touristes et entreprises) afin de leur garantir sécurité et bonnes conditions de circulation sur les 3 619 Km de routes départementales. Conscient de la gêne occasionnée, le Loiret met tout en œuvre pour réaliser ces travaux dans des délais les plus courts possible et remercie les usagers de leur compréhension.

Contact presse:
Cassandre Germain
02 38 25 43 93
06 37 99 23 20
cassandre.germain@loiret.fr